RCS : ST NAZAIRE
Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00247
Numéro SIREN : 881 885 024
Nom ou dénomination : ABARCO MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 5507

BAMAUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Christophe BAILLARGEAU
Rodolphe MASSON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Société bénéficiaire SASU ABARCO MANAGEMENT
au capital de 1 000 €
9 Rue des Salamandres
44350 GUERANDE

Apport des actions détenues par
Monsieur Nicolas JAMET
Madame Mélodie JAMET
Madame Manon JAMET
dans la société ABARCO EXPERTISES
au capital de 2 000 €
9 Rue des Salamandres
44350 GUERANDE

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

Société bénéficiaire ABARCO MANAGEMENT
Apport actions détenues par
Monsieur Nicolas JAMET
Madame Mélodie JAMET
Madame Manon JAMET
dans la société ABARCO EXPERTISES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par l'unanimité des associés en date du 26 Novembre 2020, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Nicolas JAMET dans le cadre de l'augmentation de capital de cette société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 225-147 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le présent apport de titres envisagé vise à apporter des actions de la SAS ARBACO EXPERTISES dans la société holding ABARCO MANAGEMENT.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

Les apports seront effectués par les personnes suivantes :

- **Monsieur Nicolas JAMET**, né le 25 septembre 1964, à GUERANDE (44350), de nationalité française, demeurant 14 quai Saint Jacques - 44420 LA TURBALLE, époux de Madame Régine Marie DOKI-THONON avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 10 octobre 1989 à la mairie de LA TURBALLE (44420), régime inchangé à ce jour à ce qu'il déclare,

- **Madame Mélodie JAMET**, née le 04 janvier 1992, à SAINT-NAZAIRE (44), de nationalité française, demeurant 14 quai Saint Jacques - 44420 LA TURBALLE, célibataire, n'ayant pas conclu de Pacte civil de solidarité,

- **Madame Manon JAMET**, née le 08 septembre 1994, à SAINT-NAZAIRE (44), de nationalité française, demeurant 14 quai Saint Jacques - 44420 LA TURBALLE, célibataire, n'ayant pas conclu de Pacte civil de solidarité,

La société SAS ABARCO MANAGEMENT va bénéficier d'une augmentation de capital par l'apport en nature de 179 actions qu'ils détiennent dans le capital social de la SAS ABARCO EXPERTISES.

1.2.2. Société bénéficiaire ABARCO MANAGEMENT

La société ABARCO MANAGEMENT est une société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 1 000 € dont le siège social est fixé 9, Rue des Salamandres – 44350 GUERANDE.
Cette société est immatriculée, depuis le 17 février 2020, au Registre du Commerce et des sociétés de Saint Nazaire sous le numéro 881 885 024.

Cette société clôture ses comptes le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, cette société clôturera son premier exercice social le 31 Décembre 2021.

La durée de la société est fixée à 99 années. Sauf prorogation, cette société expirera le 23 février 2119.

Elle a pour président Monsieur Nicolas JAMET.

Elle a pour objet :
- la prise de participations dans tous groupements et sociétés,
- la propriété et la gestion de titres et de valeurs mobilières de toute nature.

1.2.3. Société ABARCO EXPERTISES dont les titres sont apportés

La société ABARCO EXPERTISES est une société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, ayant son siège social au 9 Rue des Salamandres, 44350 GUERANDE.
Cette société est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Saint Nazaire sous le numéro 751 968 108.

La société a été constituée suivant acte sous seing privé, en date, à LA TURBALLE, du 11 mai 2012, enregistré au SIE de SAINT-NAZAIRE SUD-EST, le 15 mai 2012, Bordereau 2012/942, case n°19, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée « ABARCO EXPERTISES ». La société ABARCO EXPERTISES a été transformée en société par actions simplifiée aux termes de décisions de l'associé unique en date du 04 mars 2015.

La durée de la société est fixée à 99 années. Sauf prorogation, cette société expirera le 10 Juin 2111.

La société ABARCO EXPERTISES a pour activités principales l'expertise, la formation, le conseil et le négoce dans le secteur du bâtiment et la filière bois.

Son capital s'élève à 2 000 €, et est divisé en 200 actions de valeur nominales, entièrement libérées et attribuées comme suit :

	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit
Monsieur Nicolas JAMET	140	-	40
Madame Sophie LAURIN	20	-	-
Madame Mélodie JAMET	-	20	-
Madame Manon JAMET	-	20	-

Monsieur Nicolas JAMET est président de cette entreprise.

Son exercice comptable clôture le 31 décembre de chaque année.
Les derniers comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2019, sont arrêtés, et ont été approuvés par l'assemblée générale du 30 Juin 2020.
Le résultat de l'exercice d'un montant de 81 228.90 € a fait l'objet d'une distribution de dividendes pour 40 000 € et l'affectation du solde en autres réserves.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

Les Apporteurs ont exprimé la volonté de faire apport, à la Société, des droits qu'ils détiennent dans le capital de la société ABARCO EXPERTISES, savoir :

- apport de la pleine propriété de 139 actions détenues par Monsieur Nicolas JAMET,

- apport conjoint de 20 actions démembrées détenues en nue-propriété par Madame Mélodie JAMET et en usufruit par Monsieur Nicolas JAMET,
- apport conjoint de 20 actions démembrées détenues en nue-propriété par Madame Manon JAMET et en usufruit par Monsieur Nicolas JAMET.

Les actions apportées sont entièrement libérées.

Evaluation de l'apport

Les actions ABARCO EXPERTISES apportées sont évaluées au prix global de deux cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingt euros (254 180 euros), soit à un prix unitaire de mille quatre cent vingt euros (1 420 euros) par action.

1.3.2. Aspects fiscaux

Les parties déclarent que la présente opération d'apport d'actions d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés bénéficiera du report d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de tels droits sociaux à une société soumise à l'impôt sur les sociétés, conformément aux dispositions de l'article 150 0 B ter du Code Général des Impôts.

1.3.3 Conditions suspensives

La réalisation de l'apport d'actions apportées aura lieu à la date à laquelle les conditions suspensives suivantes auront toutes été réalisées :

- Dépôt au greffe du rapport du Commissaire aux Apports se prononçant sur l'évaluation des parts apportées, 8 jours avant les décisions de l'Associé unique de la Société Bénéficiaire;

- Décision de l'Associé unique de la Société Bénéficiaire approuvant le présent contrat d'apport et décidant d'augmenter son capital par apport en nature emportant approbation de l'évaluation de l'apport et émission de titres en rémunération de l'apport.

1.3.4. Rémunération des apports

L'opération d'apport porte par conséquent sur 179 actions de ABARCO EXPERTISES évalué à la valeur globale de 254 180 euros :

- En rémunération des 139 actions ABARCO EXPERTISES apportés par Monsieur Nicolas JAMET, il lui sera attribué CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGTS (197 380) actions de la Société ABARCO MANAGEMENT, d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.
- En rémunération de l'usufruit des 40 actions de la société ABARCO EXPERTISES apportés par Monsieur Nicolas JAMET, il lui sera attribué la nue-propriété de CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENT (56 800) actions de la Société ABARCO MANAGEMENT, d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

- En rémunération de la nue-propriété de 20 actions de la société ABARCO EXPERTISES apportés par Madame Mélodie JAMET, il lui sera attribué la nue-propriété de VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT (28 400) actions de la Société ABARCO MANAGEMENT, d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.
-
- En rémunération de la nue-propriété de 20 actions de la société ABARCO EXPERTISES apportés par Madame Manon JAMET, il lui sera attribué la nue-propriété de VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT (28 400) actions de la Société ABARCO MANAGEMENT, d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Règlementation Comptable (CRC). Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description des apports

Le Cabinet EXCO AVEC, domicilié 3 avenue Marguerite Jean - 44500 LA BAULE, a procédé à l'évaluation de la société ABARCO EXPERTISES.
De cette évaluation, il ressort que la valeur de la pleine propriété des 200 actions de la société ABARCO EXPERTISES peut être arrêtée à la somme de 284 000 €.

2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de SAS ABARCO MANAGEMENT sur la valeur des apports devant être effectués dans le cadre de cette opération.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;
- étendu les critères de valorisation à des analyses de valeurs intrinsèque et analogique par comparaison avec des sociétés cotées exerçant une activité comparable.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants ABARCO EXPERTISES nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du **4 Décembre 2020.**

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par trois personnes physiques.

Aux termes du projet de traité d'apport, il est convenu de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société SAS ABARCO EXPERTISES en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que :

- Monsieur Nicolas JAMET est détenteur de la pleine propriété des 139 actions de la société ABARCO EXPERTSIES
- Monsieur Nicolas JAMET est détenteur de l'usufruit des 40 actions de la société ABARCO EXPERTSIES
- Madame Mélodie JAMET est détentrice de la nue-propriété des 20 actions de la société ABARCO EXPERTSIES
- Madame Manon JAMET est détentrice de la nue-propriété des 20 actions de la société ABARCO EXPERTSIES

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur la pleine propriété de 179 actions de la SAS ABARCO EXPERTISES.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la société ABARCO EXPERTISES, l'entrée d'un nouvel associé sera soumise à agrément.

Cette décision a été validée par la société ABARCO EXPERTISES lors d'une Assemblée Générale en date du 26 Novembre 2020.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant une combinaison de méthodes d'évaluation.

2.4.2.1. Méthode patrimoniale

La méthode patrimoniale qui a pour but d'évaluer la valeur actuelle, les éléments d'actif et de passif de l'entreprise et de déterminer ainsi un actif net corrigé réévalué, auquel peut être ajoutée une valeur de fonds de commerce ;

2.4.2.2. Méthode de la capitalisation du bénéfice net moyen

Cette méthode consiste à évaluer l'entreprise en tenant compte d'un rendement désiré par un investisseur en tenant compte d'un risque lié à la qualité de l'entreprise et du secteur économique.

2.4.2.3. Méthode de rentabilité

Cette méthode consiste à évaluer l'actif net corrigé de l'entreprise augmenté de la survaleur liée à a bonne rentabilité des capitaux.

2.4.2.4. Méthode fiscale de valorisation

Cette méthode consiste à combiner les valeurs patrimoniales et les valeurs de rentabilité selon des coefficients par secteur et taille d'entreprise. Cette méthode est couramment utilisée par l'administration fiscale.

Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

La valorisation retenue des 179 actions de la SAS ABARCO EXPERTISES sont évaluées à 284 000 €.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 254 180 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 07 Décembre 2020

Pour la SARL BAMAUDIT
Monsieur Rodolphe MASSON
Commissaire aux apports